

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 décembre 2020**

**Présents** : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, M. BRAILLON Roger, Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck, M. CASATI Eric, Mme CHERASSE Colette, Mme COMOGLIO Annick, Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna , Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. PEZON Grégory, M. SESSIECQ Jean-Marc, Mme THOMAS Laëtitia

**Absent** : M. DUPERRAY Jean-Baptiste

Date de convocation : 30 novembre 2020

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h dans la salle des fêtes de Saint-Julien

Monsieur Jean-Pierre Bandurski a été nommé secrétaire de séance.

En préambule à l'ordre du jour, madame le Maire indique à l'assemblée que la question du transfert des pouvoirs de police spéciale doit faire l'objet d'un arrêté du Maire et non d'une délibération. Elle propose donc de retirer ce point de l'ordre du jour et indique qu'il en sera toutefois question en informations diverses de la présente séance. Cette modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

**1) Demande de subvention à la Région pour la rénovation de l'Eglise et du Clocher**

Dans le cadre du plan de relance et suite à l'appel à projets de la Région pour des opérations prêtes à lancer rapidement, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer les travaux de rénovation de l'Eglise et du clocher. Le montant de l'opération est estimé à 17 682.95€ HT. Une subvention de 50% sera demandée à la Région. Les travaux devront démarrer dès que possible/

**2) Révision annuelle des tarifs municipaux**

Compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas appliquer de révisions aux tarifs communaux pour 2021.

**4) Désignation d'un correspondant défense**

Suite au renouvellement du conseil municipal et pour répondre à la demande du Ministère de la Défense, le conseil municipal à l'unanimité, désigne M. Jean-Pierre Bandurski qui s'est porté volontaire, comme correspondant Défense pour la commune ;

**5)6)**

**Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

**Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (liens à suivre pour la consultation)**

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités territoriales, les deux rapports de la CAVBS susvisés sont portés à la connaissance du conseil municipal qui prend acte.

Les rapports sont consultables en mairie

**7) Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable**

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, le rapport du syndicat des eaux est présenté au conseil municipal qui prend acte.

Le rapport est consultable en mairie.

**Questions diverses**

PLUI : la date d'approbation du PLUI étant repoussée à 2023 en raison de la révision du SCOT, une modification du PLU va être lancée

L'ouverture de la salle des fêtes aux utilisateurs extérieurs ainsi que la cérémonie des vœux dépendront des prochaines annonces gouvernementales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 22h25.

Le Maire,  
Nathalie PETROZZI-BEDANIAN